

# **LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) : DES MOYENS POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DES JEUNES A LA VIE DEMOCRATIQUE LOCALE<sup>1</sup>**

*Publié dans InterDIALOGOS, numéro 1/2009, pp. 42 – 45, édité par l'Association InterDIALOGOS (Action sociale et éducation en contextes pluriculturels), La Chaux-de-Fonds (Suisse), 2009*

## **Prendre en compte les usages réels que les jeunes font des TIC**

Actuellement en Europe, toutes les régions, toutes les grandes villes, et même beaucoup de petites collectivités locales disposent de sites web. L'investissement pour leur création n'est pas très élevé et la mise à jour des informations peu coûteuse. Néanmoins ni le graphisme – souvent très classique - ni les informations qui s'y trouvent n'incitent les jeunes à les découvrir et encore moins à penser y participer.

Les collectivités territoriales, n'ayant pas les mêmes objectifs que les systèmes éducatifs vis-à-vis des TIC, elles peuvent se permettre de prendre en compte leur dimension ludique. Pour la majorité des jeunes l'informatique et Internet ne représentent ni un moyen d'apprendre ni un moyen de s'informer, mais uniquement un support de jeux, de téléchargement facile et gratuit de musiques et de films. « Toute politique ou action de promotion de la participation des jeunes doit [...] comporter une dimension de divertissement et plaisir. » [CHA, préambule]. Les créateurs de sites web et ceux qui les font vivre et évoluer doivent intégrer des formes d'expression - codes graphiques et langage – adaptées aux publics jeunes afin que ceux-ci se reconnaissent et se sentent suffisamment en confiance pour vouloir contribuer à ce média et participer ainsi à la vie démocratique de leur cité ou de leur région.

Ces actions visant les jeunes doivent donc éviter les risques de blocage et de désaffection, en prenant en compte les usages réels que les jeunes font des TIC et les représentations qu'ils en ont.

## **Favoriser la participation de tous**

L'Europe n'est pas un espace homogène en terme d'accès aux TIC : des différences technologiques (équipements, infrastructures) existent d'un pays à l'autre, mais aussi, dans chaque pays, entre les régions, entre les zones urbaines et rurales, et même entre les milieux socioculturels. Des différences fortes subsistent aussi au niveau des individus et le « risque d'une fracture numérique » est désormais ressenti et pris en compte par l'ensemble des responsables politiques, comme le soulignent plusieurs résolutions et recommandations européennes.

Ainsi « la prestation de services de gouvernance électronique devrait viser à atténuer la fracture numérique en adaptant les technologies afin de les rendre accessibles à toute personne, indépendamment de ses caractéristiques individuelles, sociales ou culturelles et de sa localisation géographique. » [eG, 9]

## **Participation des jeunes filles, des jeunes en difficulté de communication et des plus défavorisés**

---

<sup>1</sup> Cet article est fondé sur une étude menée par l'auteur en 2005 pour le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (Conseil de l'Europe).

« Une attention particulière devrait être portée à la promotion de la participation à la vie locale et régionale par des jeunes venant des milieux les plus défavorisés de la société ou appartenant à des minorités » [CHA, 3]

Cette préoccupation vise, en priorité, deux catégories de jeunes.

Tout d'abord les jeunes filles. De même que les femmes restent sous-représentées dans les instances élues de la plupart des pays européens, les jeunes filles restent moins attirées par les outils technologiques et font donc un usage moins intense des TIC que les garçons. Les collectivités doivent donc veiller à inciter les jeunes filles à utiliser ces modes de communication en leur fournissant les moyens de s'y former et surtout de s'y exprimer. Ce pourrait être, par exemple, de leur permettre d'échanger entre elles dans des forums en ligne, et de les intégrer à des équipes rédactionnelles, en mettant en valeur leur capacité d'écoute, et de communication, ainsi que leur qualité artistique.

Ensuite, les responsables locaux doivent prendre en charge les jeunes n'ayant pas, chez eux, les moyens d'accéder aux technologies liées à l'internet. Leurs besoins sont de doubles : d'une part un accès à des lieux équipés – avec un matériel performant et un accès haut débit pour éviter des frustrations et des comparaisons négatives avec ce que d'autres jeunes possèdent – et, d'autre part, un soutien pour découvrir, s'appropriier puis maîtriser ces outils. Ceci nécessite un encadrement humain, de préférence par d'autres jeunes bien intégrés dans la vie locale et proches d'eux. Il est important de prendre en compte les barrages naturels que ces jeunes peuvent rencontrer en termes de langage écrit (le clavier reste une interface privilégiée avec l'ordinateur), de représentation de l'information et de communication verbale ou non.

Pour ces deux catégories, il ne faut pas négliger le téléphone portable et les SMS, qui permettent aussi des communications non écrites ou écrites avec un codage très simplifié. Les jeunes sont habitués, sous l'influence des radios en particulier, à répondre à des enquêtes d'opinion, à des jeux, le plus souvent payants hélas. Les collectivités pourraient, par exemple, demander par SMS l'avis de leurs jeunes administrés avant de prendre une décision les concernant, les faire voter sur des projets ou des productions artistiques d'autres jeunes...

### **Aider à former les animateurs (hors systèmes éducatifs)**

La formation de ces professionnels doit prendre en compte le développement du citoyen, sa responsabilité au sein de la communauté, favoriser sa participation en connaissant ses droits et ses possibilités d'expression. Elle doit intégrer la maîtrise des outils liés aux TIC mais aussi une connaissance des usages licites et illicites qu'en font les jeunes. Pour aider les animateurs à acquérir ces compétences, à les développer et surtout à les mettre à jour régulièrement pour tenir compte de l'évolution rapide des technologies, il faut favoriser la création et le soutien de groupes virtuels de professionnels, en proposant en particulier des espaces :

- de dialogue,
- d'échange d'expérience,
- d'échange de ressources numériques,
- de formation en ligne.

### **Collaboration entre les collectivités et les systèmes éducatifs, implication des responsables politiques**

Les collectivités territoriales doivent envisager une collaboration avec les systèmes éducatifs, chacun comprenant clairement les objectifs (de communication, de créativité ou d'apprentissage) de l'autre en termes d'usage des TIC auprès des jeunes.

« La généralisation des pratiques pédagogiques utilisant des TIC dans les systèmes éducatifs devrait comprendre:

- la mise à la disposition des enseignants et des élèves, des infrastructures matérielles, logicielles et d'accès haut débit à Internet, en nombre et en qualité suffisants pour permettre la réalisation d'activités pédagogiques liées aux TIC et intégrées aux enseignements prévus dans les programmes scolaires ;
- un accès Internet haut débit dans les établissements scolaires, disponible pour les élèves en dehors des heures de cours, en particulier dans les centres de documentation. » [TIC, 1.2-1.3]
- «la validation et de la reconnaissance des compétences en matière de TIC et leur valorisation dans les cursus. » [TIC, 1.5]

« Il est essentiel que les jeunes se familiarisent avec la participation et la démocratie pendant leur scolarité et bénéficient de cours bien documentés sur la démocratie, la participation et la citoyenneté. » [CHA, 15]

Les collectivités territoriales peuvent contribuer à la mise à disposition des enseignants de ressources sur la démocratie, par exemple : des guides d'activités pédagogiques pour un usage en présentiel, de la documentation en ligne et à la création de wikis<sup>2</sup> dédiés à la démocratie. Elles peuvent soutenir la participation des enseignants et des élèves à des projets européens comme SchoolNet<sup>3</sup> et accompagner la formation continue des enseignants, par exemple en les associant à des activités liées à la vie démocratique des jeunes et à leur expression au travers des TIC. De cette manière les enseignants pourront découvrir, en dehors du cadre scolaire, d'autres usages des TIC par des jeunes, leur créativité et leur implication dans la vie en société.

Les responsables politiques doivent prendre conscience du potentiel de ces TIC pour toucher les jeunes mais aussi des différences existant entre ce que eux, en tant qu'adultes, perçoivent des ces technologies et de ce qu'on peut en faire, et ce que les jeunes en font au quotidien. Pour opérer ce changement radical de point de vue, ils intégreront auprès d'eux et dans les équipes en charge de la communication, des jeunes compétents dans ces technologies et maîtrisant, de l'intérieur, les usages, le langage et les codes pratiqués par les jeunes de leur territoire.

## **Soutenir la mobilité des jeunes**

« Les collectivités locales et régionales devraient soutenir les organisations ou groupements qui favorisent la mobilité des jeunes (jeunes travailleurs, étudiants ou bénévoles) par des politiques d'échange, afin de développer la solidarité, la construction de l'Europe et une prise de conscience de la citoyenneté européenne. » [CHA, 16]

Le développement de la conscience d'une appartenance à l'Europe chez les jeunes passe par une meilleure connaissance des autres pays et de la façon dont des jeunes de leur âge y vivent. C'est pourquoi les instances communautaires favorisent la mobilité des jeunes et les échanges interculturels. Les TIC peuvent contribuer aussi à ces objectifs et les collectivités locales devraient soutenir des initiatives en ce sens. Par exemple :

---

<sup>2</sup> Sites web permettant à ses utilisateurs des les éditer de façon simple et rapide dans une optique de collaboration et de co-rédaction.

<sup>3</sup> <http://www.schoolnet.com>

- des articles en ligne rédigés par des jeunes présentant la vie des jeunes dans leur ville ou leur région, « vantant » les avantages à venir découvrir ces lieux et les rencontrer, même virtuellement ; ces articles peuvent être illustrés de photos, de vidéos, d'interviews ;
- des blogs de jeunes eux-mêmes en mobilité, expliquant, au quotidien, ce qu'ils font, ce qu'ils découvrent, les différences qu'ils observent, afin que leurs condisciples aient envie de venir les rejoindre.

De telles productions, venant de jeunes européens à destination d'autres jeunes européens, pour favoriser le développement d'une citoyenneté européenne, pourraient donner lieu à des concours, récompensés par des bourses de voyages ou de l'équipement informatique par exemple, avec vote des jeunes par Internet ou SMS.

Cette ouverture ne s'arrête bien sûr pas aux frontières de l'Europe. Les TIC permettront de valoriser l'expérience plurielle de certains jeunes et de promouvoir une communication interculturelle à travers les cinq continents.

## **Des choix stratégiques**

En conclusion, les TIC présentent toute une palette d'outils possibles pour toucher les jeunes et les amener à s'investir dans la vie démocratique des collectivités locales. Les choix stratégiques sur « quels technologies pour toucher quels jeunes » ne peuvent reposer que sur une bonne connaissance de ces TIC, de leurs usages chez les jeunes, des avantages et inconvénients, des potentiels et des menaces qui leur sont inhérents. Il est essentiel de recourir à des supports diversifiés et – dans tous les cas – d'intégrer, au sein de l'équipe chargée de la communication et/ou des liaisons avec les jeunes, des jeunes eux-mêmes en leur offrant les compléments de formation dont ils peuvent avoir besoin, en les faisant vraiment acteurs des créations en ligne (rédacteurs, journalistes, animateurs, graphistes, illustrateurs sonores...). Les jeunes seront alors plus à même de participer à la vie démocratique de la collectivité où ils vivent.

## **Références**

[CHA] Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale. (2003)

[TIC] Résolution en vue de favoriser l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les systèmes éducatifs en Europe. MED21-8 (2003)

[eG] Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur la gouvernance électronique (" e-gouvernance "). Rec(2004)15

**Dr. Bernard DUMONT**

Consultant

Ancien Professeur des Universités en Sciences de l'éducation

Expert auprès du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne

Courriel : [bdumont.consultant@gmail.com](mailto:bdumont.consultant@gmail.com)

Site web : <http://bdumont.consultant.free.fr/>